SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le vingt-sept Novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 18 Novembre 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice: 14 Présents: 11 Votants: 12

<u>Présents</u>: Didier THIEBAUT – Maire

Jean-Luc GALLEY - Elodie VIREY, Adjoints.

Monique ROUSSIAU - Michel BERGER - Bruno FAVIER

Eddy BERNARDI - François TARTARY - Françoise FEY L'HERISSON -

Yann PROPHETE - Karine RODRIGUEZ

<u>Absents excusés</u>: Jean-Philippe LOUIS pouvoir à Monique ROUSSIAU Régis MONNIER - Bernard VETTRAINO

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur François TARTARY a été désigné pour remplir cette fonction.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

I. TRAVAUX DE VOIRIE

- VOIRIE URBAINE

M. le Maire fait le point financier et l'état d'avancement des travaux de voirie :

- Rue de la Croix Malot

Prévu: 61525, 10 € H.T. – Réalisé 66.088.30 € H.T.

différence due des travaux supplémentaires (hydrocurage, réparation réseau eau potable)

Rue Derriere L'Eglise :

Prévu: 44889.70 € H.T. – réalisation partielle 5334.30 € H.T.

Les Rues de la Poste et Collin Monsieur devraient être terminées par l'Entreprise Poirier pour le 15 décembre prochain.

Le Conseil Municipal, DECIDE, compte-tenu de l'abandon de la réalisation de la Rue de l'Eglise et de la Rue des Crais d'effectuer des réparations de voirie urgentes sur l'ensemble de la Commune.

- ETUDE TERRAIN ENTREE DE VILLAGE :

M. le Maire donne lecture de l'étude réalisée par BEBV – Antony VIARDOT pour l'installation d'une canalisation sur le terrain de l'Indivision VETTRAINO, en bordure de la propriété « Champagne ROYER » permettant l'écoulement des eaux dans le fossé de la Départementale.

Le Conseil Municipal décidera après consultation des riverains.

- TRAVAUX SECURITE CENTRE VILLAGE - ECLUSE :

M. le Maire présente les trois solutions soumises par le SLA.

Le Conseil Municipal DECIDE de transmettre ce dossier au Bureau d'Etudes BEBV – Antony VIARDOT pour chiffrage et révision du projet.

La Commission se rendra sur place et statuera ultérieurement.

- MAISON DES ASSOCIATIONS :

M. le Maire fait part de la demande la MPT concernant la réfection de « l'ancienne salle de travaux manuels ». Ces travaux seront réalisés par les Employés Communaux.

- HAUT DEBIT:

M.le Maire informe que Landreville fait partie des Communes prioritaires -280 lignes renforcées avec un minimum de 2 Mbits/s en 2014.

II. TRAVAUX EGLISE

- Calvaire:

Suite au passage de la DRAC, les travaux sont stoppés jusqu'en Mars

- Maîtrise d'œuvre travaux Eglise

Suite à l'appel du Conservatoire Régional des Monuments Historiques, l'appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre a dû être annulé pour non-respect de la procédure concernant les monuments classés. Seul le CRMH a pouvoir de déterminer les priorités de travaux à réaliser et d'accompagner pour l'appel à maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'accompagnement du CRMH pour l'appel à maîtrise d'œuvre et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

III. RECENSEMENT DE L A POPULATION

Prise en charge des frais de déplacements et repas

Considérant les arrêtés municipaux en date du 15 Juillet 2013 désignant Madame Valérie THIEBAUT agent recenseur et coordinateur communal pour l'opération de recensement de la Commune de Landreville du 02 janvier au 19 février 2014.

Considérant les séances de formation organisées par l'INSEE et les frais de déplacements et repas non pris en charge par cet organisme.

Considérant que Madame Valérie THIEBAUT n'a pas a supporté les frais occasionnés par ces séances de formation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge le remboursement des frais de déplacements (indemnités kilométriques allouées aux agents communaux pour les besoins du service conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 et revalorisés au 01 août 2008) ET des frais de repas sur présentation des factures acquittées par Madame Valérie THIEBAUT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

IV. COMPTABILITE M14 ET DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

- PLU

M. le Maire informe les Membres présents que dans le cadre de l'enquête publique pour le PLU des frais supplémentaires ont été occasionnés (commissaire enquêteur, annonces légales) et qu'il faut en prévoir budgétairement les crédits.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

VOTE les décisions modificatives suivantes :

- C/2315 : - 2500 - C/202 : + 2500

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- COMPTABILITE M14

ACQUISITION LOGICIELS HORIZON ON LINE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres présents que la Commune a acquis auprès de la Société JVS MAIRISTEM les logiciels (comptabilité, salaires, emprunts, inventaire) de la gamme Horizon et qu'au vu de l'évolution de la comptabilité publique (Hélios – PES – SEPA ...) il serait souhaitable d'acquérir la gamme Horizon On Line.

Après lecture de la proposition financière le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE à compter du 1^{er} Janvier 2014, l'acquisition des logiciels Horizon On-Line auprès de la Société JVS MARISTEM pour un montant de 2350.50 € H.T.- 2811.20 € TTC, comprenant :

- Comptabilité M-14 Budget Indigo Rio –Ocre PES
- Emprunts
- Gestion des biens (Inventaire)
- Paie et Indemnités Hopayra PES
- Liaison N4DS
- Environnement technique
- Reprise des données
- Formation logiciels (3 jours préconisés au tarif journalier de 729.56 € TTC)
- Maintenance des logiciels/an pour un montant annuel de 542.98 € TTC

DIT que les crédits seront prévus au budget.

- VOTE la décision modificative suivante :

- C/2315 : - 2850 - C/2183 : + 2850

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

V. <u>CCAO – ACCESSIBILITE</u>

Mission de réalisation de diagnostics accessibilité des personnes en situation de handicap sur le périmètre de la Communauté de Communes de l'Arce et de l'Ource – Validation de la phase 2.

Le Maire rappelle que la CCAO a retenu un cabinet d'études, QUALICONSULT, pour effectuer une mission de « réalisation de diagnostics accessibilité des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite sur la voirie et les Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux sur le périmètre de la Communauté de Communes de l'Arce et de l'Ource » afin d'être en conformité avec la loi du 11 février 2005 qui rend obligatoire l'accessibilité de tous les bâtiments recevant du public à compter du 1^{er} Janvier 2015.

La CCAO prend en charge le montant total de l'étude. Chaque commune recevra le diagnostic complet et jugera utile d'effectuer l'ensemble des travaux recommandés qui seront financés par le budget communal.

QUALICONSULT a réalisé la 2° phase de ces diagnostics :

- Phase 2 : diagnostic détaillé

Un rapport a donc été distribué à chaque commune lors du Conseil Communautaire de la CCAO du 2 avril 2013.

Chaque municipalité a la possibilité d'effectuer d'éventuelles remarques ou observations sur ce document.

Le Maire propose de délibérer sur cette question.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE le rapport de la phase 2 relative au diagnostic d'accessibilité, du cabinet QUALICONSULT

EMET les observations suivantes (à préciser) : Sans observation

VI. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- <u>CCAS</u>:

Elodie VIREY rend compte de la réunion du 28 Octobre dernier :

- 70 colis de Noël seront confectionnés par le VIVAL de Landreville au coût de 25 € maximum et distribués le 21 Décembre par les Membres du CCAS
- Opération brioches : 123 brioches ont été distribuées les 16 et 17 Novembre.
- Demande de mise en place d'une permanence avec la CARSAT

- COMMISSION DES FETES :

La mise en place des décorations de fin d'année est prévue le 30 Novembre prochain 100 sapins ont été achetés par la Commune.

Le Marché de Noël aura lieu à Loches le Vendredi 20 Décembre à partir de 18 h 30. Le brasier de l'Epiphanie organisé par le Syndicat d'Initiative est prévu le 12 Janvier 2014.

Comptes RPI

M. le Maire rend compte de la réunion du RPI du 23 Octobre dernier votant les comptes de l'année 2012/2013.

- Commission Infos:

Le Landreville Infos est en cours de rédaction et sera distribué début décembre

VII INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

<u>M.P.T.</u>:

Michel BERGER rend compte de la dernière réunion. La Vendange aux Livres est mise entre parenthèse pour l'année 2014, d'autres manifestations sont en projet.

PARTICIPATION PREVOYANCE PERSONNEL:

Monsieur de mettre en place ce dispositif.

M. le Maire informe que la participation pour la « Prévoyance Personnel » a été votée au personnel titulaire de la CCAO à hauteur d'une prise en charge de 20 € mensuel et souhaite qu'il en soit de même pour le personnel titulaire de la Commune. Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des présents et représentés et CHARGE

- SFR :

Suite à diverses plaintes d'habitants, la Commune a contacté à plusieurs reprises les services SFR les informant que depuis trois semaines qu'il n'y avait plus aucun réseau. Un intervenant SFR s'occupe du dossier et nous tient informé régulièrement.

M. le Maire donne les informations suivantes

- Des Scouts occuperont la MDA le 30 Novembre prochain
- Une subvention de 6000 € pour les travaux de voirie a été allouée à la Commune par M. Nicolas DHUICQ, Député.
- La Trésorerie a retrouvé la subvention de 5000 € (Grand Pont) et va la verser prochainement.
- Suite à la proposition du Groupe ABF/MADISOLATION et après renseignements, il s'avère que seuls les combles perdus pouvaient être pris en charge.
- Des informations relatives aux prochaines élections municipales de mars 2014 seront publiées dans le Landreville Infos de début d'année et détaillées lors du prochain Conseil Municipal.
- Les Vœux du Maire se dérouleront à la Maison des Associations le Lundi 06 Janvier 2014 à 18 h 30.

Questions diverses:

- François TARTARY demande ou en sont les projets de secrétariat au rez de chaussée et le changement de photocopieur.
- Eddy BERNARDI fait remarquer que certains tampons du réseau d'assainissement et grilles Rue des Fâches ne sont toujours pas refaits malgré les multiples réclamations.
- Bruno FAVIER demande des informations sur le devenir de la décharge et si pour les travaux de toiture des abattoirs une isolation est prévue pour la case du milieu.
- Michel BERGER informe que des arbres bouchent la rivière au niveau du Roulis et demande à ce que Régis Monnier soit prévenu.
- M. le Maire informe que pour les travaux Rue de l'Etang, un seul devis a été présenté, le Conseil Municipal retient l'Entreprise POIRIER. Faire recherche sur plan d'assainissement concernant le regard.
- Un courrier sera envoyé à l'Entreprise Eiffage leur indiquant que la tranchée laissée par leurs soins Rue du Suchot a été rebouchée par les Employés Communaux.
- Yann PROPHETE demande ou en est le projet de la réfection de la Rue des Crais.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 55 mn